

RÉALISATION ET ACCOMPAGNEMENT DEMANDES D'URBANISME

Dans le cadre d'un projet de rénovation, d'extension ou de transformation d'un bien, certaines autorisations administratives peuvent être nécessaires avant le début des travaux.

Nous vous accompagnons dans la constitution d'un dossier clair, structuré et conforme aux règles d'urbanisme en vigueur afin de faciliter vos démarches et garantir la cohérence architecturale et esthétique de votre projet.

LES ÉTAPES D'UNE DEMAINDE D'URBANISME

Analyse du projet & faisabilité : Étude des contraintes urbanistiques, architecturales et réglementaires applicables au bien selon le PLU et les règles locales d'urbanisme.

Constitution du dossier administratif : Préparation des documents nécessaires à la demande préalable de travaux ou au permis selon la nature du projet.

Plans & documents graphiques : Réalisation des pièces graphiques nécessaires.

Accompagnement dans les démarches : Assistance pour la compréhension des formulaires administratifs et accompagnement jusqu'au dépôt du dossier auprès des services compétents.

Conseil architectural & esthétique : Veille à la cohérence du projet avec son environnement, son identité architecturale et les attentes réglementaires locales.

Suivi des échanges administratifs : Accompagnement dans les éventuelles demandes de pièces complémentaires ou ajustements demandés par l'administration.

